

**SEANCE DU LUNDI 11 JANVIER 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et un, le 11 janvier 2021 à 20 heures, **le Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de Valframbert, au vu des consignes de confinement, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2021

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Francine Thefaine, Marie-Odile Duval, Claude Lambert, Sylvie Thuaux, Chantal Gibory, Michel Maillard, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honniball, Julien Bourgault, Régine Barberon, Roselyne Guillaume, , Marc Lorand.

Absents excusés : Sylvie Douvenoult, Bertrand Manson

**2021-01 DELIBERATION SUR LA PROPOSITION D'UN PROGRAMMISTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX ET AMENAGEMENT SPATIAL DE LA COMMUNE DE VALFRAMBERT**

***Le Maire rappelle 3 situations possibles :***

- **Soit les élus savent ce qu'ils veulent faire et comment ils veulent le faire**
- **Soit les élus ne savent pas et ont besoin d'une guidance**
- **Soit les élus estiment que la commission des travaux n'a pas suffisamment travaillé sur le sujet et demandent une nouvelle session de travail.**

***Le Maire expose :***

- *Qu'un entretien téléphonique a été organisé avec le programmiste en présence de 4 élus ; ce programmiste a découpé son programme permettant ainsi à la commune de ne choisir que la phase 1 du programme.*

a/ Etat des lieux du Parc Immobilier (baux, propriétés, surfaces...)

b/ Etudes techniques générales selon les besoins identifiés

c/ Etude patrimoniale d'acquisition, cession ou des baux

d/ Proposition de scénarios d'aménagement du futur site

e/ Pré-étude des coûts et premier calendrier

***Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide à la majorité le devis du programmiste pour la phase 1 afin d'aider à décider des orientations sur les travaux et aménagement spatial sur la commune de Valframbert.***

## **2021-02 DELIBERATION SUR L'ADHESION AU CNAS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire explique :

- L'action sociale au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale est obligatoire depuis une loi de 2007. Chaque collectivité territoriale détermine les modalités de mise en œuvre.
- A date, la commune adhère à l'Amicale du Personnel de la Communauté Urbaine d'Alençon, mais la commune de Valframbert n'est pas obligée d'adhérer à celle-ci.
- L'objectif serait d'abandonner l'Amicale pour adhérer au CNAS, qui présente de meilleurs avantages pour les agents.
- Par ailleurs, il est possible d'y intégrer le personnel de la commune retraité.

Après délibération, à l'unanimité les membres du Conseil ont voté pour une adhésion au CNAS selon les modalités financières indiquées. Par ailleurs, la majorité du Conseil a voté pour l'intégration des agents de la commune retraités.

## **2021-03 DELIBERATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2021**

Le Maire informe :

- Que la Direction académique de Normandie a adressé un courrier aux Maires les informant que toutes les écoles du département doivent renouveler leur organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021, pour une durée de 3 ans.
- Dans le cas d'une demande de modification, la proposition de la commune et du conseil d'école doit être conjointe.

Le Maire expose :

- L'école a fait un sondage auprès des familles pour recenser leur souhait d'une semaine à 4 jours au lieu de 4,5 jours.
- Les résultats du vote sont les suivants (mail du 6 janvier de la Directrice d'école) :  
148 réponses sur 200 possibles ont été rendues  
101 réponses pour la semaine de 4 jours – 36 pour 4,5 jours – 11 « sans avis »
- Un vote aura lieu au prochain conseil d'école le 9 février 2021 sur l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée.

Après délibération, la majorité des élus a voté pour la semaine de 4 jours (10 voix pour, 1 abstention, 4 votes blancs, 2 élus n'ont pas souhaité voter).

## **2021-04 DELIBERATION SUR LA MISE AUX NORMES DE LA TELEALARME INCENDIE SALLE POLYVALENTE**

La commune est propriétaire d'un ascenseur et donc assujettie aux obligations légales qui s'imposent à la gestion de ce type d'installation. L'abandon progressif des lignes téléphoniques fixes conduit la commune à envisager le passage depuis cette technologie vers celle de la gestion via GSM.

L'équipement actuel n'est pas compatible avec le module « Kit GSM » et nécessite donc le remplacement complet de la téléalarme existante afin que l'installation réponde aux normes en vigueur.

La commune peut :

- Soit acheter le dispositif mais la maintenance et l'assurance sont à la charge de la commune ;
- Soit souscrire un contrat de location de 3 ans au tarif de 648 €HT/an, incluant la maintenance et l'assurance à charge de l'entreprise ABH.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser la dépense pour le contrat de location de 3 ans.

### **LES TRAVAUX PRIORITAIRES EN 2021**

- Prévision au budget 2021 du remplacement du ballon d'eau chaude et d'un adoucisseur dans la salle polyvalente pour un montant d'environ 10.500 €, dont 40% seront pris en charge par la Communauté Urbaine d'Alençon.
- Prévision au budget 2021 de la mise aux normes du réseau de lutte contre l'incendie avec le remplacement d'une douzaine de poteaux. Le montant estimé est de 12.658 € TTC.
- Enfin, la tapisserie du secrétariat est à refaire. Montant estimé à 2601 €

### **DIVERS**

- La mise en place de la fibre devrait être finalisée fin juin 2021 selon l'opérateur Orange.
- Des badges supplémentaires ont été demandés par l'association du tennis de table ; il est entendu que ces badges sont à leur charge.
- Le sujet des défibrillateurs sera discuté courant 2021.
- Pour rappel : le prochain Bureau aura lieu le 9 février 2021 et le Conseil Municipal le 15 février 2021.
- La réunion du CCAS aura lieu le lundi 18 janvier 2021 à 20h en salle du Conseil.
- La Commission Vie Associative aura lieu le lundi 25 Janvier 2021 à 20h en salle du Conseil.